

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT  
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 2 novembre 2000.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté quatre projets de texte à déposer sur le bureau du congrès et vingt deux arrêtés, le communiqué suivant est diffusé.

Il s'agit pour l'essentiel de décisions relatives à l'agrément d'entreprises aux régimes fiscaux privilégiés à l'importation de matières premières et emballages utilisés dans certaines fabrications locales, de décisions relatives à l'agrément d'entreprises privées de transports de corps avant mise en bière, d'autorisations de transport pour la conduite de véhicule de location avec chauffeurs et d'autorisations de travail pour des ressortissants étrangers.